

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tel. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-794587

A 81475

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7289

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

EL M'RABET OUSSAMA

Date de naissance :

18 - 03 - 1969

Adresse :

N° 6 Rue Ifrag Pan Bouazza C + SF

Tél. :

0768 277179

Total des frais engagés : 2760,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Amina LATIFIEH HALLI
DERMATOLOGIE - VÉNEROLOGIE
102, Bd. Oum Errabii Hay Mazola
Résidence Selma Elg. 1 Casablanca
Tél: 0522 897 652 - INPE: 091037903

Date de consultation :

27 / 10 / 23

Nom et prénom du malade :

EL M'RABET OUSSAMA

Age : 54

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Maladie chronique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

03 NOV. 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 07/10/23

Signature de l'adhérent(e) : 27/10/23



Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22-10-23	cc VC30	1500	2500	INP : 091037908 Docteur Amina LATIFI Ep. HALLI MATOLOGIE - VÉNEROLOGIE Errabii Hay Mazola Casablanca 1903

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. ZAIDI Hafida Lot. Anssari N°123 Dar Bouazza Casablanca 0522.29.79.46 / VATSAP : 06.00.73.33.78 0910.3322000066 / 092067214	22/10/23	110,60

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Amina LATIFI EP HALLI

DERMATOLOGIE VENEROLOGIE

Ex. Médecin chef de l'hôpital Aïn Chock

- Maladies de la Peau, Cheveux, Ongles
 - Maladies Sexuellement Transmissibles
 - Cosmétologie
 - Chirurgie de la peau
 - Allergologie
 - laser



الدكتورة أمينة لطيفي حرم هلى

الخصائص في الأمر اض، الحدية و التراسية

طبيبة رئيسية سابقاً بمستشفى عدن الشقة

- أمراض الجلد والشعر والأظافر
 - الأمراض التناسلية
 - جراحة الجلد والأظافر
 - العلاج بالليزر
 - التجميل
 - أمراض الحساسية

البيضاء في : Casablanca le : 27-12-23

R L Dropped anywhere

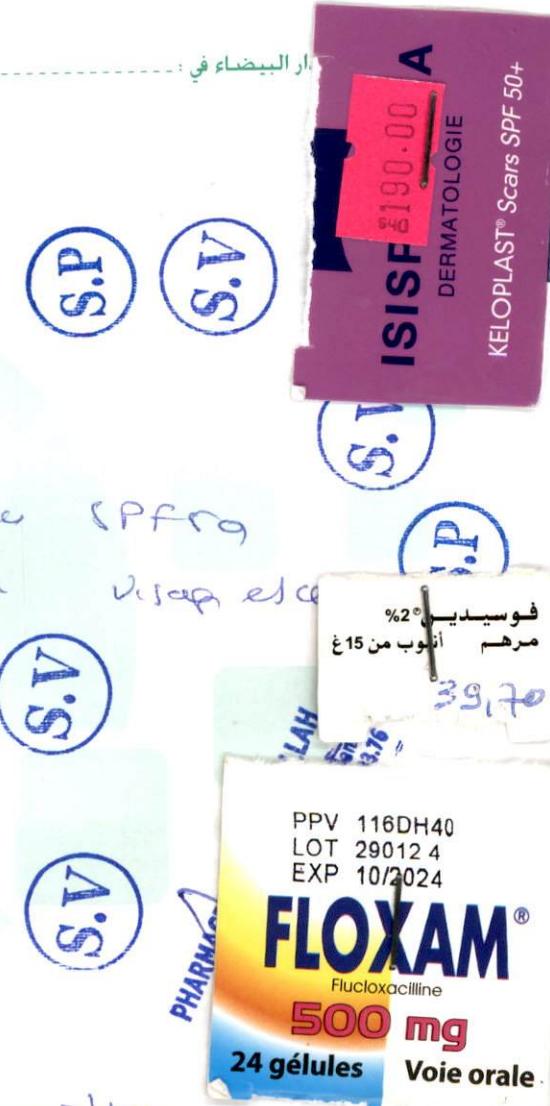
95,90 - para a l'cer thermal **Brute**

190,00 - Kehlplatz keine separate (Pfro
meß keine Kfm Visag

39,70 - Feli. cleric pumice. 100 kör.

85.80 - Please feel free
2nd 2011 008)

Docteur Amina LATIFI Ep. HALLI
DERMATOLOGIE - VÉNÉROLOGIE
102, Bd. Oum Errabbi Hay Mazola
Résidence Selma Elg. 1 Casablanca
Tél.: 0522 897 652 - INPE: 091037903



102, Bd Oum Rabii Hay Mazola. Résidence selma 1er étage - Oulfa - Casablanca - Tél : 05 22 89 76 52 - GSM : 06 60 74 36 36

102- شارع أم الربيع، مادوا، إقامة سلم، الطابق الأول - الألفة - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 89 76 52 - 06 60 74 36 36 - 05 المحمول: 05 22 89 76 52

Docteur Amina LATIFI EP HALLI

DERMATOLOGIE VENEROLOGIE

Ex. Médecin chef de l'hôpital Aïn Chock

■ Maladies de la Peau, Cheveux, Ongles

■ Maladies Sexuellement Transmissibles

■ Cosmétologie ■ Allergologie

■ Chirurgie de la peau ■ laser



الدكتورة أمينة لطيفي حرم هلي

اختصاصية في الأمراض الجلدية والتالسلية

طبيبة رئيسية سابقاً بمستشفى عين الشق

■ أمراض الجلد والشعر والأظافر ■ أمراض الحساسية

■ الأمراض التالسلية ■ التجميل

■ العلاج بالليزر ■ جراحة الجلد والأظافر

الدار البيضاء في :

Facteur es cempt reude

Recu le somme de 20000.
10000. (deux mill dix mille)

par electrocoagulation +. curatag. de vers multiples.
de son et usage de l'opht de PRL n raport
au 27-10-23

Docteur Amina LATIFI EP. HALLI
DERMATOLOGIE - VÉNEROLOGIE
102, Bd. Oum Errabii Hay Mazola
Résidence Selma Etg.1 Casablanca
Tél: 0522 897 652 - INPE: 091037903